

DACP

REF : DACP2017011

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2017. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2017. Approbation du plan de financement prévisionnel.

EXPOSE :

Créée par l'article 107 de la loi de finances pour l'année 2015, la Dotation Politique de la Ville (DPV) a remplacé la Dotation de Développement Urbain (DDU) et bénéficie à des villes particulièrement défavorisées.

Une circulaire a récemment été adressée aux Préfets afin de notifier la liste des communes éligibles à cette dotation.

Les communes éligibles à cette dotation doivent avoir bénéficié, au préalable, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), avoir une proportion de la population en ZUS supérieure à 20% et enfin bénéficier d'un programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Elles sont ensuite classées selon un indice synthétique combinant trois critères : potentiel financier, nombre de bénéficiaires d'aides au logement, revenu moyen par habitant.

Ainsi, par courrier du 24 février 2017, la préfecture de la Seine-Saint-Denis a informé la Ville de son éligibilité à la DPV pour l'année 2017.

Dans le cadre de cette dotation, la Ville sollicite un montant de **3 184 188.50 €**. Cette somme peut être utilisée sur une ou plusieurs opérations, pour financer de l'investissement comme du fonctionnement (y compris les charges de frais de personnel, sous réserve qu'ils soient rattachés à des actions prévues dans les contrats de ville).

Pour être éligibles, les projets doivent respecter plusieurs critères dont notamment :

- être situés sur le territoire de la commune éligible à la DPV,
- conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 et à l'article L.1111-10 du CGCT tel que modifié par la loi du 16 décembre 2010, la commune doit

respecter le seuil de 80% de subventions publiques et participer au minimum à 20% des dépenses liées à l'opération.

Dans le cadre de la DPV, le financement se fait sur la base du montant hors taxes de l'opération.

Pour rappel, la DPV 2016 a été répartie sur les dix opérations suivantes :

- 1) Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Victor HUGO / BALZAC (phase 1) 152 700 € attribués ;
- 2) Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Victor HUGO / BALZAC (phase 2) 184 800 € attribués ;
- 3) Rénovation de la terrasse du Groupe Scolaire Firmin GÉMIER / Gérard PHILIPPE 91 100 € attribués ;
- 4) Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Guy MOQUET (phase 1) 16 138,15 € attribués ;
- 5) Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Guy MOQUET (phase 2) 50 326,97 € attribués ;
- 6) Réfection des planchers des classes 9 et 10 de l'école élémentaire Jean JAURES du Groupe Scolaire Paul BERT 96 000,00 € attribués ;
- 7) Travaux relatifs au 5^{ème} fauteuil dentaire et à la création d'une salle de stérilisation de la Ville 57 666,67 € attribués ;
- 8) Acquisition des terrains pour la construction du 7^{ème} Collège de la Ville (phase 1) 500 000,00 € attribués ;
- 9) Rénovation de la couverture – isolation - éclairage du Groupe Scolaire Jules VALLES / VARLIN (phase 2) 284 268,21 € attribués ;
- 10) Étude de la ville pour les travaux du Théâtre de la Commune 68 000 € attribués.

Cette année, il est proposé au Conseil Municipal de répartir la DPV sur les 11 opérations suivantes, sous réserve de leur validation définitive par la Préfecture :

- 1) Réaménagement de l'accueil social du Centre Communal d'Action Sociale, 354 150.35€ demandés ;
- 2) Reconstruction du bâtiment réfectoire Ouest-groupe scolaire Vallès/Varlin, 438 400€ demandés ;
- 3) Création d'un espace jeunesse dans le quartier du Landy, 318 051.41€ demandés ;
- 4) Déploiement des Tableaux Numériques Interactifs (TNI) dans les CM2, 136 440€ demandés ;

- 5) Reconstruction de la cour d'école maternelle Jean Jacques Rousseau, 2 rue Paul Doumer, 306 600€ demandés ;
- 6) Acquisition du foncier en vue de l'extension du groupe scolaire Macé-Condorcet 39/44 rue Henri Barbusse à Aubervilliers, 534 400€ demandés ;
- 7) Etanchéité des toitures terrasses du groupe scolaire Robespierre (écoles Robespierre/Babeuf/Saint-just), 437 877.94€ demandés ;
- 8) Travaux de ravalement des façades et de sécurisation de l'accès du 1^{er} étage à l'Hôtel de Ville, 144 000€ demandés ;
- 9) Eglise Notre-Dame-des-Vertus d'Aubervilliers - Poursuite de la restauration de la façade ouest, 47 745€ demandés ;
- 10) Réalisation de terrains familiaux pour les gens du voyage, sis 80 rue du Port, 22 rue du Chemin Vert, 85 rue Heurtault, 407 148.80€ demandés ;
- 11) Programme d'économies d'énergies, 59 375€ demandés.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la Maire à demander au Préfet une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2017, ainsi que la répartition de cette dotation sur les 11 opérations susvisées et d'approuver l'enveloppe ainsi que les plans de financement prévisionnels, ces derniers étant annexés au présent rapport.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc
Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien,
Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme CHERET Magali	Représentée par : Mme NEDELEC Soizig
Mme TLILI Leïla	Représentée par : M. RUER Marc
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. Salah CHIBAH
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par : M. WOHLGROTH Antoine
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par : Mme AISSAOUI Djamila
M. LOGRE Benoît	Représenté par : Mme YONNET Evelyne
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : M. PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. Silvère ROZENBERG

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2017011

Signataire : MC/ED

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2017. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2017. Approbation du plan de financement prévisionnel.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances n°2014-1654 du 29 décembre 2014 pour 2015 concernant l'inscription des actions éligibles dans le cadre de la programmation du contrat ville notamment,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2017, il est proposé de répartir cette subvention sur 11 opérations.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à solliciter auprès du Préfet l'attribution d'une subvention d'investissement au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2017,

APPROUVE le montant de l'enveloppe prévisionnelle s'élevant à 3 184 188.50 €,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

AUTORISE la Maire à demander une répartition de la DPV sur les 11 opérations suivantes :

- 1) Réaménagement de l'accueil social du Centre Communal d'Action Sociale, 354 150.35€ demandés ;
- 2) Reconstruction du bâtiment réfectoire Ouest-groupe scolaire Vallès/Varlin, 438 400€ demandés ;

- 3) Création d'un espace jeunesse dans le quartier du Landy, 318 051.41€ demandés ;
- 4) Déploiement des Tableaux Numériques Interactifs (TNI) dans les CM2, 136 440€ demandés ;
- 5) Reconstruction de la cour d'école maternelle Jean Jacques Rousseau, 2 rue Paul Doumer, 306 600€ demandés ;
- 6) Acquisition du foncier en vue de l'extension du groupe scolaire Macé-Condorcet 39/44 rue Henri Barbusse à Aubervilliers, 534 400€ demandés ;
- 7) Etanchéité des toitures terrasses du groupe scolaire Robespierre (écoles Robespierre/Babeuf/Saint-just), 437 877.94€ demandés ;
- 8) Travaux de ravalement des façades et de sécurisation de l'accès du 1^{er} étage à l'Hôtel de Ville, 144 000€ demandés ;
- 9) Eglise Notre-Dame-des-Vertus d'Aubervilliers - Poursuite de la restauration de la façade ouest, 47 745€ demandés ;
- 10) Réalisation de terrains familiaux pour les gens du voyage, sis 80 rue du Port, 22 rue du Chemin Vert, 85 rue Heurtault, 407 148.80€ demandés ;
- 11) Programme d'économies d'énergies, 59 375€ demandés.

L'adjointe déléguée



Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 28/04/2017
Publié le : 28/04/2017
Certifié exécutoire le : 28/04/2017

L'adjointe déléguée



Maria MERCADER Y PUIG